



MRC^{DES}
Chenaux
SI PROCHES



SI PROCHES

**Guide du citoyen
de la
MRC des Chenaux**

Guide réalisé en collaboration avec la Sûreté du Québec



819 619-0066

1000, rue Notre-Dame, CHAMPLAIN



- SAQ • Mini épicerie •
- Produits locaux • Bière microbrasserie •
- Mets préparés et sandwichs maison •



418 362-2662

170, rue de l'Église
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

QUIZZ LUDIQUE



completementraisin.com



COMPLÈTEMENT
RAISIN

**VISITE AGROTURISTIQUE
VIGNOBLE ÉDUCATIF**

819 818-3365

1139, NOTRE-DAME EST, CHAMPLAIN, QC. G0X 1C0



RAISIN
DE TABLE



PRODUIT
DE LA TERRE



LIVRE
ÉDUCATIF



ComplementRaisin

TABLE DES MATIÈRES

Mot du préfet	5
Portrait la MRC des Chenaux – Histoire et mission	6
Évaluation foncière	16
Hygiène du milieu	19
Vente pour non-paiement de taxes	27
Service d'aménagement du territoire	28
Service de développement économique	32
Service de développement du territoire	38
Communications	46
Service de transport adapté et collectif	47
Service de sécurité incendie	48
Sûreté du Québec	52



Rédaction : © MRC des Chenaux

Régie publicitaire : Éditions Média Plus Communication
 info@editionsmpc.ca · editionsmpc.ca

Crédits photographies :
 © MRC des Chenaux et Adobe Stock

Impression : Imprimerie spéciale de la compagnie
 Éditions Média Plus
 Communication

Dépôt légal : Bibliothèque
 et Archives nationales
 du Québec 2024





RÉSIDENCE POUR AÎNÉS

Troubles cognitifs
Alzheimer
Perte d'autonomie
Errance



1550, THOMAS-CARON
SAINT-MAURICE
819 693-7779

havresaintmaurice@outlook.com

ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Sonia LEBEL

DÉPUTÉE DE CHAMPLAIN

Présente pour vous dans la MRC des Chenaux !

Le Château Marysia

De Vassimmeuble Inc.

Résidence pour personnes âgées

418 328-3551
351, rue de l'Église, Saint-Prospier
lechateaumarysia@hotmail.com

MOT DU PRÉFET

Cher.ère.s citoyens.ne.s,

Peu importe le chemin qui vous a mené sur le territoire, que vous résidiez dans la MRC depuis de nombreuses années ou que vous soyez nouvellement résident.e.s, bienvenue à tous.te.s. J'espère sincèrement que vous vous sentez bien entourés et que vous êtes de fier.e.s résident.e.s de la région des Chenaux.

Je suis très enthousiaste de vous présenter le premier Guide du citoyen de la MRC des Chenaux! Ce document de référence se veut informatif, simple et efficace pour vous transmettre des informations clés sur votre MRC. Il contient des informations exhaustives sur tous ses services : que ce soit sur l'évaluation foncière, la sécurité incendie, la collecte des déchets domestiques, la vente pour non-paiement de taxes, les programmes d'aides financières aux entreprises et travailleurs autonomes, le développement culturel et le tourisme, vous avez tout ce qu'il faut pour devenir un.e ambassadeur.rice de votre MRC. Conservez ce guide à portée de main!

Au nom du Conseil de la MRC, je tiens à remercier toutes les entreprises de la MRC des Chenaux exposées dans ce guide. Leur participation permet ainsi la publication de ce premier Guide du citoyen. L'achat local constitue un réflexe à développer et à maintenir pour assurer la vitalité économique de nos communautés, je vous invite à les encourager!

Bonnes découvertes!



GUY VEILLETTE

Préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.



PORTRAIT DE LA MRC DES CHENAUX

HISTOIRE ET MISSION

Mise en contexte et histoire des Municipalités régionales de comté (MRC)

En 1979, le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. À l'époque, celle-ci répondait au désir du gouvernement de mettre fin au laisser-faire dans l'aménagement du territoire, d'accroître la concertation dans le développement des territoires régionaux et, par le fait même, de stimuler le sentiment d'appartenance parmi les acteurs socio-économiques en région.



L'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire a donc été la première et principale responsabilité confiée aux MRC.

Au fil du temps, leur champ de compétences s'est développé pour toucher à de vastes secteurs relatifs à la disponibilité des services aux citoyens, à l'usage des équipements et au développement économique. S'ajoutent à cela la gestion des matières résiduelles et la collecte des déchets, le transport adapté et collectif, la planification et la gestion du volet prévention des incendies et la promotion des loisirs et de la culture.

À cette époque, la région des Chenaux n'était pas encore constituée et les municipalités constituantes faisaient partie de la MRC de Francheville, avec la ville de Trois-Rivières.

Histoire de la MRC des Chenaux

Dès 1982, la MRC de Francheville, qui était la quatrième plus vaste en population au Québec, emménage dans les locaux de la Commission scolaire de Trois-Rivières.

C'est en automne 2000 que le gouvernement demande des études quant au regroupement éventuel des municipalités du Québec. En Mauricie, M. André Thibault de l'Université du Québec à Trois-Rivières produit le rapport intitulé « Miser sur la solidarité » et le présente à la ministre des Affaires municipales, Mme Louise Arel à l'époque, en février 2001. La nouvelle ville de Trois-Rivières se trouvait alors presque constituée sur papier. Les fusions municipales étaient en route.

C'est lors d'un colloque tenu à Sainte-Étienne-des-Grès en octobre 2001 que Mme Arel décrète en direct le territoire de la nouvelle MRC des Chenaux. La municipalité de Sainte-Étienne-des-Grès a alors été attachée à la MRC de Maskinongé tandis que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel s'est jointe aux neuf municipalités des Chenaux, formant ainsi le nouveau territoire.

Officiellement institué le 1er janvier 2002, le comité administratif de la MRC des Chenaux était constitué de cinq maires, avec M. Marcel P. Marchand comme préfet. La Corporation locale de développement (CLD) des Chenaux est créée, en mars de la même année, pour poursuivre le développement économique du territoire. Le CLD débutera officiellement ses activités le mois suivant. Aussitôt, le Conseil de la MRC amorce une vaste consultation auprès des 10 municipalités pour la relocalisation de son siège social sur son propre territoire.

Il s'agissait de regarder les propositions de terrains disponibles et de bâtiments existants pouvant répondre aux besoins de la MRC et du CLD. Il fut alors démontré que les transformations requises des bâtiments existants s'avéraient aussi onéreuses qu'une construction neuve. Cette dernière proposition fut donc retenue.

Restait à choisir la localisation. Plusieurs propositions de terrains s'avéraient avantageuses. Les maires en viennent à un choix définitif en faveur de Saint-Luc-de-Vincennes, au centre géographique de la nouvelle MRC et facile d'accès pour tous. Le terrain fut offert gratuitement par la municipalité.

Le 27 octobre 2002, le siège social de la MRC des Chenaux fut officiellement inauguré. Cela fait d'elle l'une des plus jeunes MRC au Québec!

HISTOIRE ET MISSION

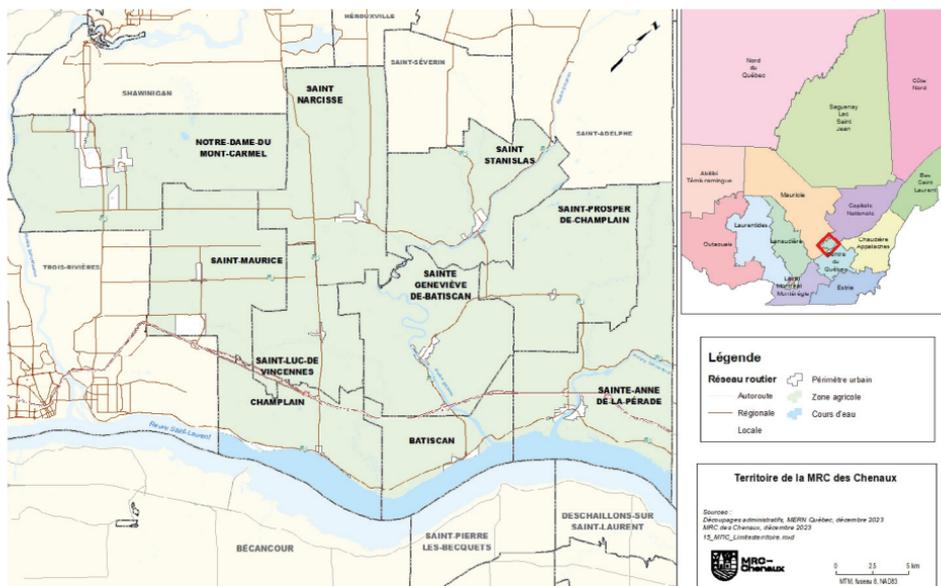
Portrait de la région des Chenaux

À moins de 30 minutes de Trois-Rivières et de Shawinigan se trouve le territoire de la MRC des Chenaux. Elle couvre une superficie totale de 936,38 km² (superficie terrestre de 870,93 km²) et compte sur son territoire les dix municipalités suivantes :

- **Batiscan** ;
- **Champlain** ;
- **Notre-Dame-du-Mont-Carmel** ;
- **Saint-Luc-de-Vincennes** ;
- **Saint-Maurice** ;
- **Saint-Narcisse** ;
- **Saint-Prosper-de-Champlain** ;
- **Saint-Stanislas** ;
- **Sainte-Anne-de-la-Pérade** ;
- **Sainte-Geneviève-de-Batiscan**.

Au fil des ans, la MRC affiche ses couleurs et sa personnalité d'instinctive des autres territoires de la Mauricie. Comme 97 % du territoire est rural, soit 84400 hectares, le paysage agricole a teinté les initiatives citoyennes et entrepreneuriales.

Carte du territoire

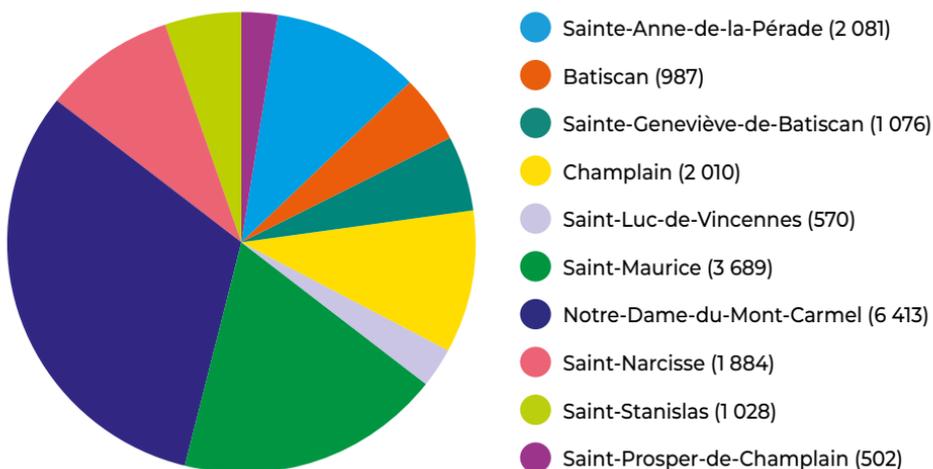


Municipalités et territoire non organisé	Superficie totale (km ²)	Proportion (%)
Batiscan	58,74	6,3
Champlain	78,89	8,4
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	130,62	13,9
Sainte-Anne-de-la-Pérade	130,18	13,9
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	100,37	10,7
Saint-Luc-de-Vincennes	54,31	5,8
Saint-Maurice	91,07	9,7
Saint-Narcisse	106,74	11,4
Saint-Prosper-de-Champlain	92,97	9,9
Saint-Stanislas	91,97	9,8
Territoire non organisé aquatique	0,52	0,1
MRC des Chenaux	936,38	100

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Répertoire des municipalités.

Nombre d'habitants

Comme le démontre la figure suivante, 50 % de la population de la MRC des Chenaux est concentrée dans deux municipalités, soit Notre-Dame-du-Mont-Carmel (32 %) et Saint-Maurice (18 %).



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Population des municipalités du Québec décret de 2023.

HISTOIRE ET MISSION

Logo et signification

Le premier logo, adopté en 2002, est issu d'un concours citoyen et représente le dynamisme du paysage agricole de la région. Le slogan est alors : « Naturellement dynamique! ». Au fur et à mesure que les projets se multiplient, l'évolution des valeurs et de la personnalité du territoire est inévitable.



En 2020, la MRC entreprend un processus de planification stratégique et met à jour son image de marque. À la suite d'un appel d'offres, la firme Acolyte de Trois-Rivières est sélectionnée pour réaliser le mandat de la nouvelle image de marque de la MRC des Chenaux. Leur mandat est le suivant : « développer une stratégie de marque complète; un positionnement clair et une identité de marque distinctive afin d'aider la MRC des Chenaux à se démarquer des autres territoires ».

Un comité de pilotage, composé de certains membres du Conseil des maires et de partenaires du milieu, est alors mis sur pied pour accompagner la firme. Au fil des discussions, le grand défi était d'identifier la véritable essence de la MRC en représentant toutes les municipalités, tout en gardant une cohésion.

Effectivement, chacune d'entre elles possède ses caractéristiques propres par ses activités économiques, par ses projets culturels et par sa situation géographique. Il était donc primordial de laisser la place à l'unicité de chaque municipalité, tout en faisant rayonner la MRC comme un tout.



Les éléments du logo

Les éléments du logo symbolisent le cœur de nos valeurs et les fondements de notre identité, formant un tout cohérent et visuellement attrayant!



À propos du slogan «Si proches»

Au terme des discussions, le comité parvient à s'entendre sur le slogan «Si proches» afin de représenter notre communauté unie par ses valeurs, sa culture et la nature.

«Si proches» est une essence plurielle et dynamique, à la fois des gens qui habitent notre région et des municipalités qui ont leur réalité distincte. Pourtant, les esprits, les cœurs et les liens y sont tissés de près.

L'esprit de communauté et l'énergie accueillante des citoyens, entreprises et organismes sont débordantes! On se sent comme dans un grand village, une grande famille riche de sa diversité, où tout le monde a sa place autour d'une même table. On y partage l'amour de la nature, de l'histoire, de la culture et des valeurs simples qui représentent l'héritage commun de toute une collectivité. Dans la MRC des Chenaux, le patrimoine n'habite pas seulement les paysages; il habite les gens. Ils sont la preuve qu'il est encore possible, aujourd'hui, de vivre ensemble.

Proche(s)

adj.

1. *Personne avec qui on se sent en intimité, avec qui l'on a des affinités de valeurs et avec qui il est facile de communiquer.*
2. *Qui a beaucoup d'ascendants proches en commun, parenté.*
3. *Près, dans l'espace et dans le temps.*
4. *Attiré par quelque chose.
Proche de [...].*

La MRC des Chenaux

Si proches.
(en rapport avec les gens)

Si proches.
(en rapport avec le territoire)





François-Philippe Champagne

Député de Saint-Maurice-Champlain

Shawinigan
632, av. de Grand-Mère, bur. 1
Shawinigan (Québec) G9T 2H5
Tél. : 819 538-5291
Télééc.: 819 538-7624



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Domaine
de Joriane

Vignoble
Produits du terroir
Service de traiteur

836, rue Notre-Dame
Saint-Narcisse, QC G0X 2Y0



Pour informations :

Ariane Veillette, cell. :
514 668-5838

Annabelle Veillette, cell. :
819 692-1160

domainedejoriane@hotmail.com



Résidence
Le Quartier de Lune

Pour retraités autonomes
et semi-autonomes

Sylvie Martel et Stéphane Masson
418 325-2301

110, rue de la Fabrique, Ste-Anne-de-la-Pérade



CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC 2021-2025

Le Conseil de la MRC des Chenaux est composé des maires des dix municipalités locales du territoire. Le préfet est élu, parmi les maires, par les membres du Conseil. Il est le chef du Conseil et en préside les séances. Un préfet suppléant est également nommé par ses pairs. Celui-ci soutient le préfet dans la gestion du Conseil et peut le remplacer au besoin.

Les sessions du Conseil de la MRC se tiennent tous les mois, à son siège social à Saint-Luc-de-Vincennes. Sauf quelques exceptions prévues par la Loi, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, ces voix devant représenter au moins la moitié des populations attribuées aux membres qui ont voté.

Le Conseil possède les pouvoirs législatifs et exécutifs lui permettant de remplir adéquatement sa mission. Il rend ses décisions par résolutions et par règlements. Par ailleurs, les membres du Conseil sont appelés à siéger sur différents comités.



**Guy
Veillette**

préfet de la MRC des
Chenaux et maire de
Saint-Narcisse



**Guy
Simon**

préfet suppléant et
maire de Champlain



**France
Bédard**

maïresse de
Saint-Prospere-
de-Champlain



**Gérard
Bruneau**

maire de
Saint-Maurice



**Luc
Dostaler**

maire de
Notre-Dame-
du-Mont-Carmel



**Christian
Fortin**

maire de Batiscan



**Christian
Gendron**

maire de
Sainte-Geneviève-
de-Batiscan



**Daniel
Houle**

maire de
Saint-Luc-
de-Vincennes



**Luc
Pellerin**

maire de
Saint-Stanislas



**Suzanne
Rompré**

maïresse de
Sainte-Anne-
de-la-Pérade

Comités de la MRC



Comité d'aménagement du territoire :

- Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;
- Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Christian Fortin, maire de Batiscan;
- Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.



Comité de développement du territoire :

- Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse;
- Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;
- Christian Fortin, maire de Batiscan;
- Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade.



Comité consultatif agricole :

- Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
- Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas.



Comité de sécurité publique :

- France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain;
- Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;
- Christian Fortin, maire de Batiscan;
- Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.



Comité de sécurité incendie :

- Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- Guy Simon, préfet suppléant et maire de Champlain.



Comité de la Communauté entrepreneuriale :

- Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse;
- Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade.



Comité consultatif culturel :

- Christian Fortin, maire de Batiscan;
- France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain.



Comité des ressources humaines :

- Guy Simon, préfet suppléant et maire de Champlain;
- Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
- Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan.



Comité consultatif touristique :

- Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse;
- Christian Fortin, maire de Batiscan;



Comité consultatif au transport collectif :

- Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;
- Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan.
- Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.



Bureau des délégués :

- Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse;
- Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
- Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;
- Guy Simon, préfet suppléant et maire de Champlain.

Assemblées publiques

Saviez-vous que les séances du Conseil sont ouvertes au public? L'ordre du jour est publié la veille de la séance sur le site web de la MRC et sur la page Facebook.

À noter que le Conseil peut aussi tenir des assemblées extraordinaires en tout temps. Dans ce cas, un avis à cet effet est publié sur le site internet de la MRC.

Calendrier des Assemblées publiques 2024

- | | |
|--------------|----------------|
| • 17 janvier | • 19 juin |
| • 21 février | • 21 août |
| • 20 mars | • 18 septembre |
| • 17 avril | • 16 octobre |
| • 15 mai | • 27 novembre |

À la suite de l'Assemblée, le procès-verbal est ajouté sur le site web de la MRC à la section «Séance du Conseil et procès-verbaux», sous l'onglet «La MRC».

Pour plus d'informations liées aux Assemblées publiques et pour assister à une séance, contactez notre directeur général :



Patrick Baril
patrick.baril@mrcdeschenaux.ca
au 819 840-0704 poste 2202.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Le rôle d'évaluation est d'abord un outil de gestion puisque sa principale utilité consiste à indiquer la valeur réelle aux fins de la taxation municipale et scolaire. C'est également un outil de planification, car il contient de nombreuses données pertinentes sur le parc immobilier des municipalités. De plus, son contenu est mis à jour de façon continue, de manière à tenir compte des événements qui influent sur les valeurs ou sur la nature des droits de propriété en cause.



Il est à noter qu'au Québec les rôles ont une durée de trois ans (rôle triennal) et la date d'évaluation remonte toujours à une année et demie avant l'entrée en vigueur du rôle. Sur le territoire de la MRC des Chenaux, la gestion des rôles d'évaluation a été confiée à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, depuis 2020.

Depuis novembre 2023, la MRC des Chenaux tient quatre nouveaux rôles, soit ceux des municipalités suivantes :

· **Batiscan** · **Champlain** · **Notre-Dame-du-Mont-Carmel** · **Saint-Maurice.**

Il est important de rappeler que les villes et les municipalités sont responsables de la taxation.

Quelle est la différence entre le rôle d'évaluation foncière et le compte de taxes ?

Le rôle d'évaluation foncière est un inventaire des immeubles du territoire qui indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle et des conditions du marché immobilier à une date donnée.

Le compte de taxes établit les revenus à percevoir sur chaque propriété en multipliant l'évaluation municipale d'une propriété par le taux de taxation municipale. Encore une fois, il est important de rappeler que les villes et municipalités sont responsables de la taxation.

Comment faire une demande de révision de ma propriété?

Si un citoyen est en désaccord avec l'évaluation de sa propriété, les formulaires sont disponibles sur le site web de la MRC, à la section «Évaluation foncière» sous l'onglet «Service aux citoyens».

Pour toutes questions liées à ce service, contactez le coordonnateur du Service en évaluation foncière :

Marc Thibeault | 819 840-0704, poste 2209
marc.thibeault@mrcdeschenaux.ca

Comment faire une demande de permis et de déclaration de travaux?

Les municipalités sont responsables des demandes de permis et de déclaration de travaux. Pour toutes demandes, les citoyens doivent remplir le formulaire à cet effet disponible sur le site web des municipalités.

Pour toutes autres questions à ce sujet, voici les coordonnées des inspecteurs municipaux :

Municipalité	Courriel	Téléphone
Batiscan	urbanisme@batiscan.ca	418 362-2421 poste 203
Champlain	urbanisme@municipalite.champlain.qc.ca	819-295-3979
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	urbanisme@mont-carmel.org	819 375-9856 poste 110
Saint-Luc-de-Vincennes	municipalite@stlucdevincennes.com	819 295-3782
Saint-Maurice	ylaflamme@st-maurice.ca	819-374-4525
Saint-Narcisse	inspecteur@saint-narcisse.com	418 328-8645
Saint-Prosper-de-Champlain	urbanisme@saint-prosper.ca	819 840-0461
Saint-Stanislas	urbanisme@saint-stanislas.ca	819 840-0703 poste 2423
Sainte-Anne-de-la-Pérade	urbanisme@sadlp.ca	418 325-2841 poste 228
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	urbanisme.stegenevieve@gmail.com	418 362-2078 poste 2257

HYGIÈNE DU MILIEU

Le service de collecte des déchets domestiques est offert aux citoyens de toutes les municipalités de la MRC des Chenaux, à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Les déchets domestiques sont transportés au site d'Énergiecycle (anciennement « Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ») à Champlain pour y être enfouis.

La MRC des Chenaux est responsable de la collecte des déchets domestiques, alors que la collecte des matières recyclables et la collecte des matières organiques relèvent d'Énergiecycle.

JANVIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MAI

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

SEPTEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Jour de collecte

Batiscan	Mardi
Champlain	Mercredi
Saint-Narcisse	Jedi
Saint-Maurice	Mercredi
Saint-Luc-de-Vincennes	Mercredi
Saint-Prosper-de-Champlain	Lundi
Saint-Stanislas	Jedi
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Lundi
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Mardi

Certains secteurs sont collectés selon l'horaire d'une autre municipalité. Vérifiez votre secteur à la page suivante.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants aura dorénavant lieu tous les 2^e vendredi du mois. Cette journée est identifiée par un **encadré de couleur différenciée** dans le calendrier.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site web de la MRC : mrcdeschenaux.ca ou communiquez avec nous au 819 840-0704 au moins 48 h avant la collecte.

MARS

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

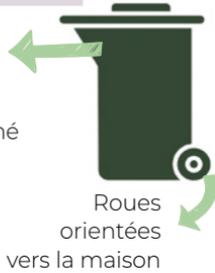
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Informations supplémentaires

Secteurs inclus dans le territoire d'une autre municipalité		Collecte le même jour que :
Batiscan	Rang Nord, Rang Cinq-Mars, Route du Village Champlain	Sainte-Geneviève- de Batiscan
Batiscan	Route 138 à l'est de la rivière Batiscan	Sainte-Anne- de-la-Pérade
Champlain	Rang de Picardie, Avenue des 14 Soleils	Batiscan
Sainte-Anne- de-la-Pérade	Secteur Nord de l'autoroute 40 (Route 159, Rang Petit Ste-Marie et Rapide Nord)	Saint-Prosper- de-Champlain
Sainte-Gene- viève-de-Batiscan	Partie du Rang de la Rivière-à-la-Lime au nord de la Route Thibeault	Saint-Narcisse
Saint-Maurice	Secteur du Lac Thibeault	Saint-Narcisse
Saint-Maurice	Secteur rang St-Félix et Ste-Marguerite	Saint-Prosper- de-Champlain
Saint-Narcisse	Rang St-Félix, Rang Ste-Marguerite	Saint-Maurice
Saint-Narcisse	Rang des Chutes	Saint-Stanislas
Saint-Prosper- de-Champlain	Partie du Rang St-Augustin à l'ouest de l'intersection de la route 159	Sainte-Geneviève- de Batiscan

Position du bac roulant pour la collecte

Maximum
3 mètres de la
ligne blanche
Couvercle fermé



Roues
orientées
vers la maison

Les déchets placés
à l'extérieur des bacs
roulants ne seront
pas ramassés.

Déchets exclus de la collectes

- Matières recyclables
- Débris de construction, rénovation et démolition
- Matières dangereuses

Matières recyclables



- Verre/Plastique/Aluminium
- Carton/Papier
- Boîtes de conserves
- Sacs de plastique

Matières non-recyclables



- Vêtements
- Branches/Feuilles
- Contenants de peinture
- Corde à linge/
Boyau d'arrosage
- Objets plus petits qu'un 2\$
- Appareils électroniques
et ménagers
- Fils électriques
- Plastique 6 : styromousse,
ustensiles, contenant de
crème à café, contenants
de yogourt individuels
- Cartons souillés
(huile, graisse, nourriture)

Matières acceptées bacs bruns



- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non-traité
- Cendres froides (refroidies 72h)

Matières refusées bacs bruns



- Sacs en plastique
- Matières plastiques compostables ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun, consultez le www.enercycle.ca/bacbrun/

Règles de base sur la collecte des déchets domestiques

- Seuls les déchets domestiques peuvent être déposés dans les bacs roulants, à l'exception des matières suivantes : les matières résiduelles recyclables, les matériaux de construction, les pneus, la ferraille, les résidus domestiques dangereux, les carcasses d'animaux et autres matières énumérées au règlement de la MRC.
- Tous les déchets doivent être déposés à l'intérieur du bac roulant. Les déchets placés en dehors d'un bac roulant ne seront pas ramassés.
- Les bacs roulants doivent être placés à un maximum de 3 mètres de la voie de circulation, mais non sur un trottoir. L'avant du bac doit faire face à la voie de circulation, les pentures du couvercle étant placées vers le terrain de l'immeuble desservi. Lorsque plusieurs bacs sont utilisés, ils doivent être placés côte à côte avec une distance de 1 mètre entre eux.
- Les bacs roulants peuvent être déposés en bordure de la voie de circulation à compter de 17 h le jour précédant la collecte. Dans les 12 heures suivant la collecte des déchets, les bacs doivent être replacés sur le terrain de l'immeuble desservi.

Pour toute information concernant la collecte des déchets domestiques, communiquez avec votre municipalité.

Il est défendu à toute personne de déposer dans les contenants utilisés pour la collecte des déchets, de manière non limitative :

- les matières recyclables qui font l'objet d'un service de récupération par Énergiecycle;
- les débris de construction, rénovation et démolition (CRD);
- le métal, le fer, le mâchefer, l'acier;
- les résidus encombrants;
- les produits électroniques;
- les matières dangereuses au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.Q 2), dont les résidus domestiques dangereux (RDD) incluant toute matière ou tout objet explosif (les contenants pressurisés, la dynamite, les armes, les munitions, etc.);
- les substances susceptibles de causer, par combustion, corrosion, explosion ou autres phénomènes, des accidents, des dommages ou de la contamination environnementale;
- les matières résiduelles constituées en tout ou en partie de pesticides régis par la *Loi sur les pesticides* (RLRQ, c.Q-2, r.32);
- les déchets biomédicaux auxquels s'applique le *Règlement sur les déchets biomédicaux* et qui ne sont pas traités par désinfection;
- les résidus provenant d'industries et de commerces qui sont non assimilables à des résidus d'origine domestique;
- les pneus, carcasses et pièces d'automobiles;
- les carcasses d'animaux de plus de 20 kilogrammes et non emballées;
- les cendres non refroidies et non emballées;
- les engrais de toutes sortes, fumier, terre, tourbe, gravier, pierre, sable, résidu de gazon;
- toute matière résiduelle dont l'élimination dans un lieu d'enfouissement est prohibée en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r.19).

Collecte des matières organiques

Résidus alimentaires acceptés :

- Restes de table;
- Fruits et légumes (pelures et noyaux);
- Viandes, os, œufs;
- Fruits de mer, poissons et arêtes;
- Produits laitiers;
- Aliments liquides (petite quantité);
- Pains et céréales (pâtes, pâtisseries);
- Graines, noix et écailles;
- Marc de café, thé et sachet, filtre, etc.;
- Nourriture pour animaux.

Résidus de jardin acceptés :

- Feuilles, gazon, fleurs et terre;
- Paille et foin;
- Petites branches et racines (diamètre maximal de 5 cm).



Autres matières acceptées :

- Cheveux, poils et plumes;
- Bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents, broches);
- Litière et excréments d'animaux domestiques;
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité et;
- Cendres froides (refroidies 7 jours).
- Nourriture pour animaux.

Papiers et cartons souillés acceptés :

- Sacs en papier;
- Boîtes de pizza sales;
- Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs;
- Vaisselles en carton;
- Journaux et circulaires.

Matières refusées

- Sacs en plastique (compostable, biodégradable et oxodégradable);
- Vaisselles compostables en plastique (PLA);
- Contenants et emballages en plastique;
- Boîtes et papiers cirés, laminés ou glacés;
- Verre et métal;
- Animaux morts et résidus de débitage;
- Plantes envahissantes;

- Couches et produits sanitaires;
- Graviers, roches et pierres;
- Bûches et souches d'arbre;
- Bois traité;
- Médicaments et déchets biomédicaux;
- Résidus domestiques dangereux (RDD);
- Huiles à moteur et essence;
- Mégots de cigarettes;
- Styromousse;
- Vêtements et textiles;
- Sacs d'aspirateurs;
- Mousse de sècheuse et feuilles d'assouplissant.

Collecte des matières organiques

Utilisation du bac brun :

- Trouver un coin ombragé pour votre bac brun. L'exposition au soleil de matières compostables peut augmenter les risques de nuisances.

Entretien du bac brun :

- Tout comme votre petit bac de cuisine, rincer le bac brun avec de l'eau savonneuse ou une solution d'eau et de vinaigre blanc. Attention, de ne jamais utiliser de produits chimiques ou javellissants.
- Pour tout savoir sur l'entretien de votre bac de cuisine et de votre bac brun, visitez le site d'[Énercycle](#).

Utilisation du petit bac de cuisine :

- Gardez votre petit bac de cuisine à portée de main en le déposant sur le comptoir, sous une armoire ou près de la poubelle. Il deviendra votre meilleur complice pour faciliter le tri de vos matières compostables.

Entretien du petit bac de cuisine :

- Transvider le contenu de votre petit bac de cuisine dans votre bac brun au moins 2 fois par semaine. Ensuite, un simple lavage à l'eau savonneuse suffit pour le faire briller comme un sou neuf. Favoriser le savon écologique et surtout, éviter les produits javellissants.

Collecte des encombrants

Depuis 2022, la collecte des encombrants est effectuée tous les deuxièmes vendredis du mois. Les citoyens doivent remplir le formulaire en ligne sur le site web de la MRC des Chenaux, et ce, 48 h avant la date prévue de la collecte. Il est aussi possible de contacter la MRC des Chenaux par téléphone afin de remplir le formulaire. **Une limite de 6 articles, d'un poids maximum de 100 kg, est autorisée par immeuble.**

Encombrants autorisés :

- le mobilier tel que bureaux, sofas, fauteuils, commodes, bibliothèques, matelas, sommiers, électroménagers **(exempts de gaz réfrigérants)**;
- les appareils et articles domestiques tels que les toilettes, lavabos;
- les branches de moins de 3 centimètres de diamètre et 1,2 mètre de longueur, attachées en fagots de moins de 22 kilogrammes;
- les tapis et prélat coupés en bandes de 4 pieds maximum et attachés solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum;
- les piscines et jouets pour enfants, les toiles et tôles de piscines en bandes de 4 pieds maximums et attachées solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum;
- les parasols, les meubles et les outils de jardin.

Si vous avez besoin d'assistance pour remplir votre formulaire de requête des encombrants ou pour toute autre question sur la collecte des encombrants ou sur la collecte des déchets, contactez notre adjointe administrative :

Jessica Pelletier | 819 840-0704, poste 0.
info@mrcdeschenaux.ca



Matières résiduelles refusées lors de la collecte des encombrants :

- des matières résiduelles dans des sacs;
- tout produit contenant des halogènes ou des gaz réfrigérants;
- des bains et douches;
- des pneus;
- des pièces de véhicules automobiles et machineries de toutes sortes;
- des résidus domestiques dangereux;
- des produits électroniques;
- des résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- toute boîte, valise, coffre ou toute autre forme de contenant muni d'un couvercle, d'une porte ou d'un quelconque dispositif de fermeture dans lequel un enfant pourrait s'introduire et rester enfermé, sans avoir au préalable enlevé la porte, le couvercle ou le dispositif de fermeture et tout matériau dont une des dimensions est supérieure à 1,2 mètre;
- toutes ordures ménagères, matières recyclables ou organiques telles que les feuilles mortes, les résidus de gazon.



Coordonnées de l'Écocentre de Champlain

Avant de jeter vos matières résiduelles aux ordures, **pensez à les recycler ou à les valoriser autrement.**

Collectivement, ces petits gestes ont de grands impacts environnementaux. Pensez-y!

Énercycle a mis en place des lieux dédiés à la récupération de matières résiduelles pouvant être valorisées. Les citoyens de la MRC des Chenaux peuvent y apporter leurs matières recyclables et leurs résidus domestiques dangereux. Sur le territoire de la MRC des Chenaux, c'est l'Écocentre de Champlain qui offre ce service.

295, route Sainte-Marie, Champlain

Horaire d'été :

1^{er} avril au 31 octobre,
mardi au samedi, de 9 h à 16 h 30.

Horaire d'hiver :

1^{er} novembre au 31 mars,
mardi au samedi, de 8 h 30 à 16 h.

Les écocentres des municipalités membres d'Énercycle sont fermés :

- Le 24 juin;
- Le 1^{er} juillet;
- Lors de la période des Fêtes (du 24 décembre au 2 janvier inclusivement).

Pour des informations plus précises sur les écocentres et les collectes de matières recyclables et organiques, visitez le www.enercycle.ca ou communiquez avec le service à la clientèle d'Énercycle au 819 373-3130.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

La procédure de la vente pour défaut de paiement de taxes représente l'un des moyens dont disposent les municipalités et les centres de services scolaires pour recouvrer leurs taxes impayées. Cette vente répond aux dispositions des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., C-27.1). La MRC des Chenaux est ainsi responsable de la vente pour non paiement de taxes pour toutes les municipalités de son territoire.

Lorsque le paiement des taxes municipales et/ou scolaires n'a pas été effectué dans les délais prescrits, les municipalités et les centres de services scolaires peuvent transmettre un état des taxes dues à la MRC afin que cette dernière dresse un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier. Ce préavis est publié deux fois dans un journal local au mois d'avril, précédent la vente.

Généralement, la liste des immeubles est disponible à compter de la mi-avril, à moins d'un report annoncé de la date de vente. Il est essentiel de tenir cette liste à jour, car les immeubles dont le paiement complet est acquitté auprès de la MRC avant la date prévue de la vente sont retirés de la liste.

Chaque année, les ventes pour taxes ont lieu le deuxième jeudi du mois de juin, à 10 heures, dans la salle du conseil de la MRC des Chenaux. Les immeubles pour lesquels les taxes n'ont pas été payées sont alors adjugés aux plus offrants lors d'une vente aux enchères publique.

Le jour de la vente pour taxes, les participants doivent avoir en leur possession la totalité du montant en argent comptant afin de faire l'acquisition d'un immeuble de la liste.

Pour plus d'informations et pour accéder à la liste des immeubles, consultez le site web de la MRC des Chenaux à la section «Ventes pour taxes», sous l'onglet «La MRC».

**Si vous avez des questions plus précises,
contactez notre secrétaire à l'administration :**

Martine Couture | 819 840-0704 au poste 2201
martine.couture@mrcdeschenaux.ca



SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma d'aménagement et de développement

Un schéma d'aménagement et de développement (SAD) du territoire est un outil de connaissance qui décrit les caractéristiques physiques et socio-économiques de son territoire. C'est également un document de référence qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC de façon à ce que tous les usages puissent cohabiter le mieux possible. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des acteurs concernés (municipalités, ministères, MRC limitrophes).

De plus, pour assurer une cohérence régionale et faire respecter les orientations et les objectifs du SAD, le service de l'aménagement du territoire doit analyser la conformité de toutes modifications apportées aux documents d'urbanisme des municipalités.

Géomatique

Le service de cartographie répond aux besoins des différents départements, dont celui de l'aménagement du territoire, pour diverses applications. Le système d'information géographique (SIG) permet d'organiser et de présenter des données géoréférencées, en plus de produire des cartes pour l'ensemble de ses partenaires municipaux.

Le SIG permet également de se référer à la matrice graphique afin d'y consulter plusieurs informations comme le cadastre et le rôle d'évaluation. Elle peut être consultée sur le site mrcdeschenaux.ca à la page « Ma propriété », disponible dans les accès rapides.

**Pour plus d'informations,
contactez notre conseiller en aménagement :**

Sébastien Blanchette | 819 840-0704, poste 2228
amenagiste@mrcdeschenaux.ca



Gestion des cours d'eau

La *Loi sur les compétences municipales* confère, aux MRC, une compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, sous sa juridiction. Elle peut adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances. Elle a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci.

Dans la MRC des Chenaux, une politique de gestion des cours d'eau a été adoptée et elle a pour objectif de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire. À cet effet, la MRC des Chenaux a adopté un règlement régissant l'écoulement des eaux dans les cours d'eau.

Les municipalités de la MRC sont responsables de l'application de ce règlement. D'autre part, les règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC contiennent des dispositions conformes à l'ancienne *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PRLPPI). Ces dispositions régissent les travaux et les constructions qui sont autorisés ou interdits dans les bandes riveraines des lacs et des cours d'eau ainsi que dans les zones à risques d'inondation.

Par contre, depuis le 1^{er} mars 2022, le Régime transitoire de gestions des zones inondables, des rives et du littoral est en vigueur. Intitulé *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*, il encadre les autorisations municipales en matière de travaux, de constructions et d'interventions ainsi que l'agriculture dans le littoral, les rives et les zones inondables.

Pour plus d'informations concernant les plans directeurs de l'eau, le règlement et toute autre documentation liée à la gestion des cours d'eau, consultez notre site web mrcdeschenaux.ca, à la page «Gestion des cours d'eau», sous l'onglet «Aménagement du territoire».



Gestion des arbres et de la forêt

Le gouvernement du Québec a confié aux MRC le pouvoir de régir ou de restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.

À cet égard, la MRC des Chenaux a adopté, en 2003, son *Règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier*. De façon générale, ce règlement s'adresse à tous les propriétaires forestiers ayant l'intention d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres sur le territoire de la MRC des Chenaux. Toute demande de renseignement ou de certificat d'autorisation doit être adressée au personnel de la MRC chargé de l'application du règlement. Les travaux qui sont régis par le règlement sont les travaux majeurs d'abattage d'arbres qui incluent ceux à des fins sylvicoles, de mise en culture du sol et d'abattage d'arbres patrimoniaux le long de la route 138.

Pour consulter le règlement lié à l'abattage d'arbre et pour télécharger les formulaires de demandes d'autorisation disponibles sur notre site web, visitez le mrcdeschenaux.ca à la page «Gestion des arbres et de la forêt», sous l'onglet «Aménagement du territoire».

**Pour plus d'informations,
contactez notre conseillère en environnement :**

Isabelle Auclair | 819 840-0704, poste 2213
environnement@mrcdeschenaux.ca



Plan régional des milieux humides et hydriques

Un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant.

Pour le territoire de la MRC, la Société d'Aménagement et de mise en valeur du Bassin de la Batiscan (SAMBBA) a produit le *Plan régional des milieux humides et hydriques* en collaboration avec la MRC.

Celui-ci est présentement en analyse par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Le PRMHH présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des MHH, qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi. La conservation est un ensemble de pratiques qui vise la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien de services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

**Pour plus d'informations,
contactez notre directeur de l'aménagement du territoire :**

Danny Roy | 819 840-0704, poste 2208
directeurat@mrcdeschenaux.ca



SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2015, la MRC déclare officiellement sa compétence en développement économique. À compter de ce jour, elle est responsable du développement économique de sa région, des activités et des services assurant son soutien aux entreprises de son territoire.

Ainsi reconnue par le gouvernement du Québec en tant que guichet unique pour répondre aux besoins des entrepreneurs sur son territoire, la MRC des Chenaux a mandaté son équipe du développement économique, afin de s'assurer que l'accompagnement qui sera offert puisse être adapté aux besoins des promoteurs et investisseurs.

La MRC des Chenaux travaille étroitement avec l'ensemble des organismes de développement économique de la Mauricie. Cette collaboration permet une participation multidisciplinaire visant à s'assurer que toutes les expertises soient mises à contribution.

**Pour plus d'informations sur le service,
contactez notre coordonnateur du
Service de développement économique :**

Luc Méthot | 819 840-0704, poste 2207
luc.methot@mrcdeschenaux.ca



Financement et accompagnement

À la MRC des Chenaux, une de nos missions est de stimuler le développement économique des collectivités de notre territoire en favorisant la réalisation de projets d'entreprise et la création d'emplois. Pour ce faire, la MRC dispose de fonds afin de soutenir financièrement les promoteurs qui présentent des projets d'entreprise. Ces différents outils financiers se présentent sous la forme de prêts ou de contributions non remboursables.

La MRC des Chenaux offre la Mesure de soutien au travail autonome (STA) en collaboration avec Services-Québec à qui revient exclusivement la responsabilité de déterminer les particularités de l'admissibilité des participants. Les participants à cette mesure peuvent être admissibles à deux (2) types d'aide, soit à un soutien du revenu et à un soutien technique.

Pour plus de renseignements sur les programmes d'aide financière et un accompagnement personnalisé, contactez notre conseillère en développement d'entreprise :

Manon Shallow | 819 840-0704, poste 2229
manon.shallow@mrcdeschenaux.ca



Communauté entrepreneuriale

La mission de la Communauté entrepreneuriale (CE) est de promouvoir l'entrepreneuriat sur le territoire ainsi que soutenir les initiatives en entrepreneuriat.

Objectifs de la CE :

- Orienter les entreprises dans leur projet de développement (aide financière et autres programmes);
- Sensibiliser et encourager les initiatives entrepreneuriales dans les établissements d'éducation;
- Favoriser une culture orientée vers des solutions afin de diversifier l'économie locale et d'augmenter la richesse collective (organisation de conférences, ateliers, événements de reconnaissance thématiques).

Crédit photo : Jérémie Perron - Bulletin des Chenaux.





Chaque année, la CE des Chenaux déploie différentes activités et événements pour réaliser ces objectifs :

- **La Grande journée des petits entrepreneurs :** Cet événement est né de l'organisme Petits entrepreneurs, un organisme à but non lucratif dont l'activité principale est de réaliser la *Grande journée des petits entrepreneurs* qui a lieu tous les mois de juin. C'est l'opportunité pour les jeunes de 5 à 17 ans de lancer leur entreprise d'un jour, soit en organisant un marché privé devant leur résidence ou en se joignant à l'un des nombreux marchés publics de petits entrepreneurs. Après sa première participation à titre d'organisateur en juin 2022, la CE compte bien tenir l'événement de façon récurrente puisqu'il connaît un succès grandissant. La CE agit également à titre de collaborateur lors de la *Semaine des entrepreneurs à l'école*.
- **5@7 Réseautage :** Une fois par trimestre, la CE réalise une activité de réseautage sous différentes thématiques (gestion du changement, gestion de crise, développement des affaires, santé psychologique, etc.). Ces activités sont ouvertes à toutes les professionnel.le.s, entrepreneur.e.s et travailleur.e.s autonomes du territoire des Chenaux.
- **Événements de reconnaissances aux entrepreneur.e.s et intrapreneur.e.s :** Cahiers spéciaux dans les journaux, prix et soirée reconnaissance. Quelle que soit la forme, la reconnaissance des efforts et de la contribution des entrepreneur.e.s de la région des Chenaux est une priorité pour la CE.
- **Conférences et formations :** La CE offre régulièrement des conférences et formations sur divers sujets liés à la gestion et l'entrepreneuriat, notamment lors du mois de l'entrepreneuriat en novembre. Également, elle agit à titre de co-organisateur des Conférences matinales avec le Carrefour Jeunesse Emploi Trois-Rivières-Des Chenaux.

Pour en savoir plus sur les activités et services de la CE, consultez le site web de la MRC des Chenaux, «Communauté entrepreneuriale», sous la section «Développement économique».

Souhaitez-vous obtenir plus de renseignements sur les services de la Communauté entrepreneuriale et ses activités ?

Contactez notre conseiller en développement entrepreneurial :

Jocelyn Régis | 819 840-0704, poste 2224
 entrepreneurial@mrcdeschenaux.ca



Achat local

Le Comité achat local des Chenaux est une démarche issue de plusieurs partenaires qui avaient un but commun : sensibiliser les gens à consommer localement pour conserver les services de proximité sur le territoire.

La mission du Comité est donc de faire la promotion du mouvement de l'achat local sur son territoire et de sensibiliser les citoyens sur l'importance de prioriser les entreprises du territoire. Son activité phare est la campagne de financement annuelle «J'me fais un cadeau» qui a lieu quelques semaines avant les Fêtes.

Il s'agit d'une campagne en ligne sur la plateforme de sociofinancement La Ruche. Le public a l'opportunité de se procurer des cartes-cadeaux bonifiées chez les entreprises participantes de la MRC des Chenaux. La bonification varie selon la participation financière des partenaires. Lors de l'édition 2023, les cartes-cadeaux étaient bonifiées de 35 %, ce qui veut dire que les consommateurs pouvaient obtenir 7 \$ additionnel sur chaque tranche de 20 \$.

L'installation de panneaux de signalisation est une autre réalisation du comité. Bien sûr, ce projet est signé 100 % local, de la création graphique jusqu'à l'installation des panneaux. Ces derniers sont installés à des endroits stratégiques partout à travers le territoire afin d'identifier les entreprises locales en un clin d'œil.

La meilleure façon d'en savoir plus sur ces initiatives est de suivre la page Facebook Achat local des Chenaux!



Crédit photo : Viviane Hervieux



Crédit photo : Jérémie Perron

Accueil et intégration des nouveaux arrivants

En 2022, grâce au financement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et de Desjardins, la MRC des Chenaux a procédé à l'embauche d'une personne-ressource en accueil et intégration des nouveaux arrivants. Dans un premier temps, conjointement avec un comité de pilotage, cette nouvelle ressource a procédé à l'analyse de la situation de l'immigration afin de réaliser un portrait préliminaire ethnoculturel sur le territoire de la MRC. Par la suite, le plan d'action 2023-2026 intitulé **«Attraction, accueil, intégration et rétention des personnes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles dans la MRC des Chenaux»** a été adopté par le Conseil des maires quelques mois après l'embauche du conseiller.

Financé par le Programme d'appui à la collectivité (PAC) du MIFI, par Desjardins et par la MRC des Chenaux, ce premier plan d'action vise à comprendre et intégrer systématiquement les réalités d'un nouvel arrivant et des personnes issues de minorités ethnoculturelles.

Cet objectif guide ainsi chacune des étapes de la mise en œuvre dudit plan ou de politique(s) touchant l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention dans notre MRC, qui se veut attractive, accueillante et inclusive.

La MRC des Chenaux ainsi que plusieurs acteurs du milieu se sont mobilisés dans le but de développer différentes initiatives au sujet de l'immigration et des relations interculturelles.

Plus spécifiquement les actions du plan ont pour objectifs de :

- Sensibiliser et préparer le milieu à devenir un territoire plus accueillant;
- Sensibiliser et aider les entreprises et organismes dans leur démarche de recrutement à l'international et aux enjeux de l'immigration;
- Favoriser la socialisation et l'intégration des nouveaux arrivants par la réalisation de rencontres et d'activités;
- Instaurer des mesures d'accueil pour faire connaître les services dans la MRC dès l'arrivée;
- Développer et adapter des services pour en favoriser ou en faciliter la fréquentation par les personnes immigrantes.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre notre conseiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants :

Gilles Mercure | 819 840-0704 poste 2214
gilles.mercure@mrcdeschenaux.ca



Pour l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes âgées de 18 à 35 ans qualifiés (séjours exploratoires, recherche de logement/emplois, activités de réseautage...) et issues de l'immigration, contactez notre partenaire de Place aux jeunes en région du Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) Trois-Rivières-MRC des Chenaux :

Julie Balleux
819 376-0179, poste 239
julie.balleux@cjetrdc.com



SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Fonds d'aide au développement du territoire

Instauré par une entente intervenue en 2020 avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), le Fonds Régions et Ruralité (FRR) attribuée à la MRC des Chenaux (MRC) des sommes pour favoriser le développement local et régional en fonction des huit priorités d'intervention qu'elle a adoptées.

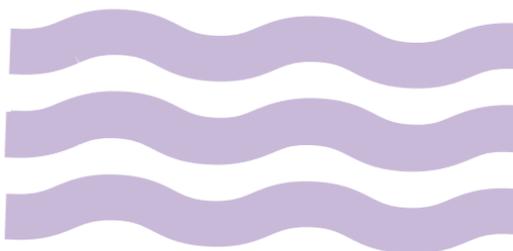
Deux fonds d'aide au développement sont issus de cette aide gouvernementale.

- **Enveloppe dédiée aux municipalités locales** : pour soutenir la mobilisation des communautés et la réalisation de projets structurants visant à améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, une partie du FRR sera réservée à chaque année pour des projets locaux.
- **Enveloppe territoriale** : les projets de territoire doivent avoir une portée territoriale (MRC des Chenaux) ou régionale (Mauricie). Ils doivent générer des retombées sur plus d'une des dix municipalités de la MRC des Chenaux ou sur plus d'une MRC ou ville de la Mauricie. Ils doivent avoir un caractère novateur et structurant en termes de partenariat et de concertation.

Pour connaître les organismes admissibles et pour déposer un projet, consultez le site mrcdeschenaux.ca à la section « Documents officiels et politiques en développement du territoire », sous l'onglet « Développement du territoire ».

Pour plus d'informations, contactez notre coordonnatrice du Service de développement du territoire :

Élyse Marchand | 819 840-0704, poste 2223
territoire@mrcdeschenaux.ca



Incubateur agricole « Les terres du possible »



L'incubateur agricole *Les Terres du possible* est un lieu clé en main en Mauricie pour le démarrage d'entreprises agricoles biologiques.

L'adhésion donne accès à une parcelle certifiée bio, à des infrastructures communes et à une serre chauffée, un mégadôme, des tunnels, un espace de rangement, un système d'irrigation central et une chambre froide, ainsi qu'à de la petite machinerie.

Les entrepreneurs sont accompagnés dans toutes les sphères de la création de leur entreprise :

- Pratiques culturales et essais agronomiques;
- Plan d'affaires;
- Mise en marché;
- Accueil et intégration en Mauricie.

Ils peuvent ainsi développer une clientèle, un réseau de contacts, un historique financier et une expérience en gestion d'entreprise agricole sans trop s'endetter lors des premières années d'établissement.

L'éclosion de ces projets innovants diversifie le paysage agricole de la MRC des Chenaux et favorise l'implantation de petites unités de production agricole biologique!





Projet « Des Chenaux récolte »

La mission de Des Chenaux récolte est de faciliter la cueillette des fonds de champs ou surplus chez des producteur.trice.s maraîchers, d'arbres fruitiers et chez des citoyen.ne.s possédant un potager ou des arbres fruitiers dans la MRC des Chenaux, durant la saison des récoltes. Concrètement, les récoltes sont divisées en tiers : 1/3 au producteur, 1/3 au citoyen.ne.s-cueilleur.euse.s, et 1/3 livré à un organisme en sécurité alimentaire du territoire.

Objectifs :

- Améliorer l'accessibilité à des aliments sains aux personnes vivant en situation de vulnérabilité sociale;
- Réduire le gaspillage alimentaire en valorisant les surplus;
- Sensibiliser les citoyens à la consommation locale et écoresponsable.

Cette démarche solidaire permet non seulement de découvrir de nouveaux types d'aliments, de favoriser l'économie de partage, mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences!

Pour plus d'informations sur l'incubateur agricole et Des Chenaux récolte, contactez notre agente de développement agroalimentaire :

Émilie Gendron | 819 840-0704
emilie.gendron@mrcdeschenaux.ca



Développement culturel



Culture DES
Chenaux

La vie culturelle de la MRC des Chenaux regroupe plusieurs sphères, tel que les arts visuels, les arts de la scène, le patrimoine et certains événements culturels.

Le rôle de la MRC est de favoriser le maillage, la concertation et la création de projets sur l'ensemble du territoire. La MRC exerce également un rôle de soutien auprès des artistes et des différentes initiatives locales et régionales, notamment dans la promotion.

Grâce aux ententes de développement culturel conclues depuis plusieurs années avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la MRC contribue à la création de nouveaux projets et au développement de la culture dans l'ensemble du territoire. Elle contribue aussi à l'animation du milieu et à la mise en valeur de ses acteurs locaux.

Depuis 2017, un comité culturel a été formé, constitué d'acteurs de la MRC dans divers secteurs culturels. Ce comité favorise l'engagement de ses membres dans une démarche commune, permettant de positionner la MRC des Chenaux comme un milieu de vie et de travail créatif et dynamique.

La Politique culturelle de la MRC des Chenaux dresse un bref portrait de sa vie culturelle et offre une description de son territoire. Nos principes directeurs y sont présentés, suivis de nos orientations et de nos objectifs : il s'agit de la vie culturelle de la MRC des Chenaux.

Développement culturel

Circuit des murales

Le projet a vu le jour en 2022 lors de l'inauguration de quatre premières murales : une première à la municipalité de Batiscan, une seconde à Saint-Luc-de-Vincennes, une troisième à Sainte-Geneviève-de-Batiscan et la quatrième à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Une cinquième murale a été complétée dans la municipalité de Saint-Narcisse en 2023. Une murale sera réalisée dans chacune des municipalités au courant des prochaines années pour compléter le Circuit des murales.

Il s'agit d'un projet qui transforme la MRC des Chenaux en une galerie d'art vivante! Mettant en valeur le talent des artistes de la Mauricie, il contribue au rayonnement du dynamisme culturel de la MRC des Chenaux. Chacune des murales représente l'esprit de la municipalité, ses valeurs et son histoire.

Ce projet a été réalisé grâce à une bonification de près de 30 000 \$ de l'entente de développement culturel accordée par le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat. Également, la MRC des Chenaux a pu compter sur le soutien de Desjardins pour ce projet structurant visant à améliorer les milieux de vie pour un montant de 6 000 \$.

Lancement du Circuit des murales - août 2022 (de gauche à droite) :

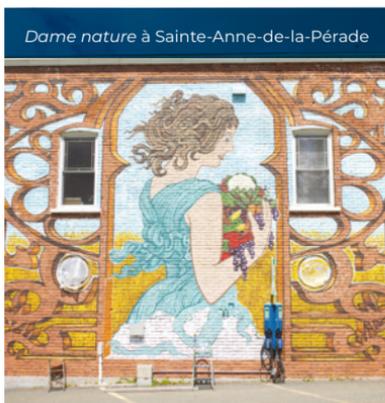
Christian Fortin, maire de Batiscan - Élyse Marchand, coordonnatrice du Service du développement du territoire, MRC des Chenaux - Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux - Sébastien Vignault, artiste de la murale *Un travail honnête* - Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes - Normand Hamelin, administrateur de la Caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenaux.



Léger brouillard à Batiscan



Dame nature à Sainte-Anne-de-la-Pérade



Les Narcisses, une municipalité unifiée à Saint-Narcisse



Sainte-Genève - 300 ans d'histoire à Sainte-Genève-de-Batiscan.



Crédits photo : Jérémie Perron, Avant-plan Studio et MRC des Chenaux.

Famille tout inclus

Dans la MRC des Chenaux, nous avons la chance d'avoir la carte accès-musée *Famille tout inclus*. Cette carte permet aux familles de visiter gratuitement certains musées de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Cette carte se réserve et s'emprunte dans une bibliothèque de la MRC des Chenaux. C'est un prêt gratuit et il dure jusqu'à deux semaines.

Patrimoine des Chenaux

Nous vous invitons à découvrir la richesse de notre patrimoine bâti et à vous outiller afin de contribuer à sa protection! Que vous soyez propriétaire, en voie de le devenir ou simplement amateur de maisons ancestrales, vous trouverez réponse à vos questions par le biais du site web patrimoinedeschenaux.ca. Vous y trouverez une présentation des styles de maisons qui composent la MRC, un guide de rénos où nous proposons quelques conseils à appliquer à votre maison ancestrale ainsi qu'un lexique des termes techniques de l'architecture ancestrale afin de faciliter vos lectures et recherches.

Cet outil de référence vous est offert grâce aux recherches et à la contribution d'habitants passionnés de la région. Tous ceux qui souhaitent partager leurs connaissances et savoir-faire sont invités à nous contacter.

Politique d'acquisition d'œuvres d'art

En 2011, la MRC a adopté d'une politique d'acquisition d'œuvres pour se doter d'une ou plusieurs œuvres d'artistes du territoire chaque année. L'appel, lancé chaque automne, donne la chance aux artistes d'ici de proposer leurs œuvres pour acquisition.

Programme d'Aide à la restauration patrimoniale

Grâce à une entente intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Chenaux, le Programme d'aide à la restauration patrimoniale offre aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux répertoriés dans son inventaire du patrimoine bâti, selon certaines conditions, une aide financière pour la réalisation de travaux de restauration admissibles à ce programme.

Pour plus d'informations, consultez la section «Subventions aux citoyens» sur le site web de la MRC des Chenaux, sous l'onglet «Services aux citoyens».



Tourisme des Chenaux aide au développement touristique de la MRC, notamment par la promotion de ses attraits et par la mise en place de projets sur le territoire.

En 2017, un comité touristique a été formé, constitué d'acteurs de la MRC œuvrant dans divers secteurs touristiques tels que la restauration, le plein air, l'agrotourisme, la culture, l'hébergement et l'art.

Les objectifs du comité sont notamment de permettre à la MRC de se tenir informée des enjeux du développement touristique des entreprises de son territoire, de favoriser la circulation de l'information par des échanges entre les intervenants et de développer une ligne d'intervention pour supporter les entreprises existantes et favoriser le développement de nouveaux projets.

Sur le site tourismedeschenaux.ca, vous trouverez plus d'informations sur tous les attraits de notre territoire. Ces informations sont tenues à jour régulièrement.

Pour toute question liée aux projets culturels et touristiques, contactez notre agente de développement culturel et touristique :

Anne Dumberry | 819 840-0704 au poste 2205
tourismeculture@mrcdeschenaux.ca



COMMUNICATIONS

Avez-vous une nouvelle ou un événement que vous souhaitez publier sur nos plateformes? Souhaitez-vous obtenir plus de renseignements sur l'organisation d'une conférence de presse?

Notre conseillère en communications peut vous orienter :

Magali Léveillé | 819 840-0704, poste 2204
communications@mrcdeschenaux.ca



Outils de communications :

Pour rester à l'affût de nos activités et connaître les dernières nouvelles de votre MRC, plusieurs outils de communications sont à votre disposition selon votre objectif.

- Pour rechercher une information précise et pour toute documentation officielle, consultez le site mrcdeschenaux.ca.
- Pour rester à l'affût des actualités de la MRC et de tous nos services, abonnez-vous à l'infolettre de la MRC via le site web mrcdeschenaux.ca, sous l'onglet « Infolettre ».
- Pour être informés des activités et services de la Communauté entrepreneuriale, abonnez-vous à l'infolettre de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux! Le formulaire d'inscription est disponible sur le site web mrcdeschenaux.ca, à la page « Communauté entrepreneuriale », sous l'onglet « Développement économique ».
- Pour suivre le rayonnement de nos projets, de nos partenaires, des entreprises et des organismes du territoire des Chenaux, suivez-nous sur Facebook!

@MRCdesChenaux;
@CulturedesChenaux;
@TourismedesChenaux;
@CEdesChenaux;
@AchatlocaldesChenaux;
@Lesterresdupossible;
@desChenauxrécolte.



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

À travers les 10 municipalités de la MRC des Chenaux jusqu'à votre destination à Trois-Rivières, notre service permet de vous déplacer à moindres frais et représente une option plus écologique.

Fonctionnement et tarif :

Nos circuits sont toujours variables selon les besoins des usagers. Il est obligatoire de réserver votre trajet 24 HEURES À L'AVANCE - AVANT 14H00.

Par exemple, si vous procédez à une réservation un mardi 21h, celle-ci sera effective le jeudi suivant.

Le service se détaille à 3 \$ du déplacement, aller-retour, **payable en argent comptant**. Il est aussi possible de s'abonner et de vous créer un compte client.

Les demandes de réservation peuvent être transmises via le site web de la MRC des Chenaux à la section «Transport adapté et collectif», sous l'onglet «Services aux citoyens».

Il est également possible de contacter notre répartiteur par téléphone pour procéder à votre réservation.



Victor R. Trépanier
819 840-0968 poste 1
repartiteur@mrcdeschenaux.ca

Trajets :

Adapté et collectif externe (vers Trois-Rivières) :

- 2 trajets à partir de la MRC des Chenaux vers Trois-Rivières, heure d'arrivée : entre 8h et 8h30.
- 2 retours de Trois-Rivières, heure du départ : entre 14h00-14 h30 vers la MRC des Chenaux.
- Adapté et collectif interne (sur le territoire de la MRC) :
- Départ de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les élèves de l'école secondaire Le Tremplin vers Sainte-Geneviève-de-Batiscan, heure d'arrivée : 08h15.
- Transport divers entre 08h15 et 14h00, circuit flexible selon les besoins en restant dans la MRC.
- 1 trajet en départ de Sainte-Geneviève-de-Batiscan entre 15h00 et 15h15 vers le reste de la MRC des Chenaux.

Interurbain cégep :

- 2 trajets à partir de la MRC des Chenaux vers le cégep et l'éducation aux adultes, heure d'arrivée : entre 07h40 et 07h50
- 2 trajets à partir de la MRC des Chenaux vers le cégep et l'éducation aux adultes, heure d'arrivée entre 11h40 et 11h50.
- 2 trajets à partir du cégep vers la MRC des Chenaux, heure du départ de Trois-Rivières : entre 11h40 et 11h50.
- 2 trajets à partir du cégep vers la MRC des Chenaux, heure du départ de Trois-Rivières : entre 17h50 et 18h00 et entre 14h50 et 15h00 le vendredi.

Pour toute question liée au transport adapté et collectif, veuillez contacter notre répartiteur!

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux est composé d'une équipe compétente et dévouée, prête à agir pour assurer la sécurité de tous. L'expertise du directeur de sécurité incendie et de la préventionniste permet de coordonner efficacement les activités de prévention, de formation et de gestion des risques au sein de la région.

En travaillant en collaboration avec les municipalités, le service favorise l'échange de connaissances, la mise en place de stratégies innovantes et la maximisation des ressources disponibles, et ce, dans le but ultime de protéger la population et ses biens face aux risques d'incendie. Cette synergie renforce les capacités d'intervention du Service et permet d'adapter les actions aux besoins spécifiques de chaque secteur de la MRC des Chenaux.

Objectifs :

- Assurer une meilleure protection des citoyens et de leurs biens contre l'incendie;
- Organiser les secours de façon efficiente et optimale;
- Optimiser les ressources et les équipements sur le territoire;
- Structurer le service de prévention des incendies;
- Former adéquatement le personnel rattaché au service selon la réglementation en vigueur.



Service de prévention et d'inspection

Le Service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux est responsable d'assurer la sécurité et la protection de tous les citoyens face aux risques incendie. Il est également tenu de planifier et d'appliquer le Schéma de couverture de risque.

Le volet prévention est essentiel au sein du Service de Sécurité incendie de la MRC des Chenaux. Il s'agit souvent de la pierre angulaire pour réduire les risques d'incendie et assurer la sécurité de la communauté.

Plus précisément, il couvre les responsabilités suivantes :

- **Réduction des risques** : La prévention vise à identifier et à atténuer les facteurs de risque d'incendie. En sensibilisant la population aux dangers potentiels, en menant des inspections régulières et en proposant des recommandations, on diminue significativement les probabilités d'incendie.
- **Éducation et sensibilisation** : Informer la population sur les comportements à risque, les mesures de sécurité à adopter à domicile, au travail ou dans les lieux publics est crucial. Des campagnes de sensibilisation, des ateliers et des ressources éducatives contribuent à élever le niveau de conscience face aux incendies.
- **Préparation et planification** : La prévention implique également la mise en place de plans d'urgence, l'élaboration de Schémas de couverture de risques, ainsi que la préparation de la population à agir en cas d'incendie. Cela permet une réaction rapide et ordonnée en cas d'urgence.
- **Collaboration communautaire** : Travailler en étroite collaboration avec les résidents, les entreprises et d'autres entités de la région est crucial. La prévention implique souvent des partenariats pour garantir une approche holistique et complète de la sécurité incendie.

Pour toute question liée à notre service d'inspection et présenter une demande de service, veuillez contacter notre inspectrice à la prévention :

Émilie Lafrenière | 819 266-9148
preventionniste@mrcdeschenaux.ca



Formation des pompiers

Le Service incendie de la MRC des Chenaux s'engage à fournir une formation continue et approfondie à nos équipes de pompiers, afin de garantir leur préparation face à toute situation d'urgence. Il comprend les formations suivantes :

Formation initiale : Pour les nouveaux membres, une formation complète est dispensée, couvrant les techniques de lutte contre l'incendie, les premiers secours, l'utilisation des équipements de protection et les protocoles d'intervention.

Formation continue : Des sessions régulières de formation sont organisées pour maintenir et améliorer les compétences des pompiers. Cela peut inclure des simulations d'incendie, des exercices pratiques, des mises à jour sur les techniques de sauvetage, ainsi que sur l'utilisation et la maintenance des équipements.

Formation spécialisée : Certains membres de l'équipe peuvent recevoir une formation spécialisée en fonction des besoins spécifiques de la région.

Certifications et accréditations : Nous veillons à ce que nos pompiers obtiennent les certifications et les accréditations nécessaires pour être à jour avec les normes et les meilleures pratiques en matière de lutte contre les incendies.

La formation continue est un pilier essentiel pour garantir que nos équipes de pompiers sont prêtes à réagir rapidement et efficacement face à toute situation d'urgence, assurant ainsi la



sécurité de la communauté de la MRC des Chenaux.

Pour plus d'informations et vous inscrire à la cohorte des pompiers, consultez le site web de la MRC des Chenaux à la section « Service incendie », sous l'onglet « Services aux citoyens ».

Schéma de couverture de risques incendie

Le service élabore un schéma détaillé pour évaluer et planifier la couverture des risques d'incendie dans la MRC des Chenaux. Ceci permet de mieux répartir les ressources et d'assurer une réponse rapide et efficace en cas d'urgence.

La Loi sur la sécurité incendie (LSI) confie aux autorités régionales la responsabilité d'établir un Schéma de couverture de risques qui doit comprendre, entre autres :

- Le recensement, l'évaluation et le classement des risques présents sur le territoire de l'autorité régionale ainsi que les objectifs de protection en fonction des mesures en place;
- Le recensement et l'évaluation des mesures de protection existantes ou projetées;
- Le recensement des ressources humaines, matérielles et financières affectées à la sécurité incendie par les autorités municipales ou régionales ou par des régies intermunicipales;
- L'inventaire des infrastructures et des sources d'approvisionnement en eau utiles pour la sécurité incendie;
- L'analyse du fonctionnement de ces ressources entre elles;
- L'évaluation des procédures opérationnelles en vigueur dans les services municipaux de sécurité incendie;
- La détermination des objectifs de protection optimale contre les incendies qui peuvent être atteints, compte tenu des mesures et ressources disponibles, et ce, pour chaque catégorie de risques inventoriés ou chaque partie du territoire définie au schéma;
- L'élaboration d'un plan de mise en œuvre avec les actions que devront accomplir les autorités municipales et l'autorité régionale pour atteindre les objectifs de protection;
- La mise en place d'une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et de l'atteinte des objectifs;
- L'analyse d'autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des mêmes ressources.

De plus, le service est tenu responsable du protocole de déploiement qui précise et détaille les procédures en cas d'incendie ou d'autres urgences. Ainsi, les protocoles garantissent une intervention coordonnée et professionnelle.

Veillez noter que le présent schéma est actuellement en révision.

Pour toute question liée à la formation des pompiers et au Schéma de couverture de risques incendie, contactez le directeur du Service de sécurité incendie :

Benoît Ferland | 819 840-0704
incendie@mrcdeschenaux.ca



Pour terminer, nous vous invitons à consulter notre site internet pour découvrir plus en détail les services offerts par ce service. Sous la section «Services aux citoyens», vous trouverez tous les détails sur nos programmes de prévention, nos formations, nos partenariats avec les services locaux, ainsi que sur nos initiatives visant à assurer la sécurité incendie dans la région.

Vous y trouverez des ressources complètes, des conseils pratiques et des informations spécifiques sur nos activités et nos projets en cours. N'hésitez pas à explorer cette section pour découvrir comment nous travaillons pour protéger et sensibiliser la communauté aux risques d'incendie.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Mot du responsable de poste

À titre de responsable du poste de la MRC des Chenaux, j'ai le plaisir de participer, pour une première année, à la publication du Guide du citoyen pour le territoire.

Les membres de l'équipe policière et civile de la Sûreté du Québec de la MRC travaillent quotidiennement afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier d'un milieu de vie agréable et d'un réseau routier sécuritaire.

Pour ce faire, des priorités d'action spécifiques pour la MRC des Chenaux ont été déterminées, en collaboration avec les membres du Comité de sécurité publique de la MRC. Ainsi, les policiers et les policières peuvent concentrer leur travail sur les enjeux qui vous touchent et vous interpellent.

Les pages qui suivent présentent des renseignements utiles pour les citoyens de la MRC et quelques-unes des activités réalisées par nos membres.

Sachez que le personnel policier et civil de la Sûreté du Québec demeure en tout temps disponible pour répondre à vos interrogations et vous conseiller lors de situations particulières.

Au plaisir de vous rencontrer et bonne lecture!



Sergent Hugo Routhier

Responsable de poste
Poste de la MRC des Chenaux

MISE EN GARDE

La participation et la responsabilité de la Sûreté du Québec à l'égard de ce document sont limitées à la présente section (pages 52 à 61). Les informations inscrites ont été validées en février 2024.

Description du territoire

Deux postes de la Sûreté du Québec desservent les 6 municipalités et 4 paroisses de la MRC des Chenaux. Il s'agit d'une population de plus de 13 800 personnes sur un territoire d'une superficie en terre ferme de 871,20 km². Policiers patrouilleurs, enquêteurs et employés civils assurent un service 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par année.

Le poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Chenaux est situé au 750, 2^e Avenue à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Son équipe dessert les municipalités de Batiscan, Champlain, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Stanislas et Sainte-Anne-de-la-Pérade ainsi que les paroisses de Saint-Maurice, Saint-Narcisse et Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Pour des raisons de proximité géographique, la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est desservie par le poste de la ville de Shawinigan, localisé au 1600, boul. Hubert-Biermans, à Shawinigan.

Le présent guide présente principalement les informations liées aux services fournis par le poste de la MRC des Chenaux.



Pour nous joindre

En cas d'urgence, veuillez composer immédiatement le **911**.

Si vous vous trouvez dans une municipalité qui n'est pas desservie par le **911**, veuillez composer le 310-4141 ou *4141 sur votre cellulaire.

S'il s'agit d'une demande administrative ou d'une demande d'information ou pour joindre un policier ou une policière en particulier, vous devrez composer le numéro de téléphone du poste de la MRC des Chenaux, soit le 418 325-2272, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Les citoyens de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel peuvent joindre le poste de la ville de Shawinigan au 819 539-6262, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Pour obtenir des informations d'ordre général, vous pouvez consulter le site Internet de la Sûreté du Québec à l'adresse suivante : www.sq.gouv.qc.ca/.

Médias sociaux

Depuis plus de 10 ans, la Sûreté assure une présence numérique humaine et bienveillante grâce à ses cinq plateformes sociales.

Retrouvez-nous sur :



Description du Centre de services de la MRC

Afin de favoriser l'entraide entre les MRC, de partager l'expertise des ressources et de mettre en commun la gestion administrative des postes, la Sûreté a mis en place des centres de services offrant du soutien à plus d'une MRC d'une même région.

Le poste de la MRC des Chenaux fait partie du Centre de services MRC - Louiseville.

L'équipe de gestion et de soutien administratif dessert également les postes des MRC de Maskinongé, de Bécancour, de Nicolet-Yamaska ainsi que le poste autoroutier de la Mauricie.

L'équipe de gestion du Centre de services MRC - Louiseville est composée d'un directeur au grade de capitaine et de deux ressources aux opérations au grade de lieutenant et est soutenue par du personnel civil.

Le Comité de sécurité publique et les priorités locales

Le Comité de sécurité publique (CSP) a pour mission d'associer les élus et élus municipaux au maintien d'un milieu de vie sécuritaire, d'assurer le suivi des services policiers offerts par la Sûreté du Québec et de créer un lien de communication privilégié entre la Sûreté du Québec et la clientèle desservie.

Le CSP de la MRC des Chenaux est composé des maires de 4 municipalités, dont un est président du CSP et de divers membres non-votants : directeur de la MRC, responsable de poste et directeur du Centre de services. Le comité se réunit tous les deux mois afin d'effectuer le suivi des activités policières. Chaque année, il met à jour les priorités d'action qui orientent le travail policier en fonction des besoins et de la volonté du milieu. Le comité a établi les priorités suivantes pour l'année 2023-2024 :

- Surveillance à proximité des écoles primaires et secondaires (stupéfiants et sécurité routière).
- Sécuriser les espaces publics et application des règlements municipaux.
- Présence accrue dans les rues résidentielles des municipalités.





Une police près de la communauté

Partenaire en prévention de la criminalité

La Sûreté du Québec est connue et reconnue pour sa capacité d'intervention préventive face aux enjeux de criminalité contemporains, tels que les dangers que représentent la fonction de géolocalisation pour les victimes de violence entre partenaires intimes ou encore le partage d'images à caractère sexuel entre jeunes.

Le travail de partenariat et la mobilisation des équipes de patrouille, de policiers et policières jeunesse ou dédiés aux relations avec la communauté (par exemple : auprès des personnes aînées, des commerçants et commerçantes, des communautés autochtones et culturelles) permettent à la Sûreté du Québec d'agir de façon proactive. Ce travail en amont se réalise en allant à la rencontre des citoyens et citoyennes afin de les informer et les sensibiliser aux stratagèmes en cours, en plus de les outiller pour assurer au mieux leur sécurité.

Que ce soit en matière de fraudes, de cybercriminalité, d'intimidation, de violence, de maltraitance ou de vol, le site Internet de la Sûreté présente toute une gamme d'outils, de conseils, de guides et de références mis à la disposition de la population. Il peut être consulté à l'adresse suivante : www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention.

Parrainage

Le poste de la MRC des Chenaux a mis en place un programme de parrainage dans les municipalités qu'il dessert. Ce programme consiste à renforcer les liens entre le corps policier et les citoyens et citoyennes ainsi que leurs représentants en permettant à la Sûreté d'enrichir son réseau d'échange d'informations, d'offrir une meilleure accessibilité aux services et de faciliter les interventions policières en vue d'une résolution de problèmes locaux. Ces liens favorisent la connaissance des attentes et des besoins de la population.

Les policiers et les policières mettent tout en œuvre pour assurer un service accessible et de qualité. Les citoyens ont la possibilité de joindre en tout temps un policier pour obtenir les services ou l'information nécessaire.

Gendarmerie

Les policiers et les policières de la Sûreté du Québec assurent une présence familière sur le territoire. Ils patrouillent dans les rues, sur les routes, en voiture, à pied et parfois même à cheval, afin de veiller au respect des règlements municipaux relatifs au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique. Ils interviennent quotidiennement pour aider les citoyens aux prises avec différents problèmes.



Volet récréotouristique et sécurité nautique

En fonction des périodes de l'année, les policiers et les policières du poste de la MRC des Chenaux patrouillent dans les sentiers de quad ou de motoneige en vue d'appliquer la réglementation correspondant à chaque type de véhicule. Ces interventions visent la sécurité dans ces secteurs souvent plus difficiles d'accès. Au cours de leurs patrouilles, des visites sont faites aux différents clubs et lieux de rassemblement afin d'y diffuser de l'information de prévention concernant chacune de ces activités.

Chaque saison estivale, des sorties de patrouille nautique sont planifiées. Les principaux plans d'eau concernés sont le fleuve Saint-Laurent ainsi que les rivières Sainte-Anne et Batiscan. La sensibilisation est au cœur des opérations des policiers afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers et usagères.





Enquêtes

Votre poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Chenaux possède une équipe d'enquête travaillant sur l'ensemble du territoire afin de lutter contre le crime. Ainsi, les enquêtes locales réalisées toucheront principalement les crimes contre la propriété, les fraudes, les crimes à caractère sexuel et les disparitions.

Dans les cas graves ou complexes requérant un service spécialisé, les unités d'enquête sur les crimes majeurs, sur les crimes contre la personne ou sur les crimes économiques pourront rapidement soutenir les équipes d'enquêtes locales.

Mesures d'urgence et services spécialisés

En vertu de son statut de police nationale, la Sûreté du Québec veille au rétablissement et au maintien de l'ordre lors d'événements d'envergure provinciale, dirige les opérations de recherche et de sauvetage lors de sinistres, remplit des missions hélicoptérées et dispose de maîtres-chiens, de plongeurs et de techniciens en explosifs.

Elle offre tout un éventail de services spécialisés dont la cueillette et l'analyse de renseignements criminels, la sécurité de l'Assemblée nationale et la protection des personnalités, la surveillance technologique, les interventions lors de prises d'otages, l'analyse du comportement lors de crimes en série, la réalisation de portraits-robots, etc.





Les questions les plus fréquemment posées

1 J'aimerais obtenir un rapport concernant l'accident dans lequel j'ai été impliqué, comment dois-je procéder ?

Réponse : Les rapports de collision sont acheminés à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui en est la propriétaire et qui est responsable de leur diffusion.

Pour obtenir une copie d'un rapport de collision, vous devez d'abord vous assurer d'avoir en main le numéro de dossier du rapport remis par le policier. Vous pouvez aussi communiquer avec votre assureur afin qu'il l'obtienne pour vous ou directement avec la SAAQ en composant le **1 800 361-7620**.

2 J'ai reçu un courriel (ou message téléphonique) que je crois être frauduleux, qu'est-ce que je peux faire ?

Réponse : Vous ne devez pas y répondre ni le transférer à vos contacts. Ne donnez jamais de renseignements personnels et n'envoyez jamais d'argent. Si vous croyez avoir reçu un courriel ou un message téléphonique frauduleux, vous pourrez le signaler au Centre antifraude du Canada en composant le **1 888 495-8501** ou en vous rendant à l'adresse Internet suivante : www.antifraudecentre-centreantifraude.ca.

3 Je désire me départir d'une arme à feu. Que dois-je faire ?

Réponse : Trois options s'offrent à vous. Vous pouvez la céder à un titulaire de permis d'armes à feu valide de la catégorie appropriée, la faire neutraliser par un armurier ou encore la déposer sans frais à votre poste de police. Dans ce dernier cas, un reçu officiel vous sera remis et l'arme sera détruite. Pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec le Programme canadien des armes à feu en composant le **1 800 731-4000**.

4 J'ai reçu une contravention en vertu du Code de la sécurité routière. Où puis-je la payer ?

Réponse : En tout temps, il est possible de payer votre amende dans une institution financière. Vous pouvez également acquitter votre contravention selon les modes de paiement indiqués au verso du document ou effectuer votre paiement par Internet sur le site du Bureau des infractions et amendes à l'adresse www.amendes.qc.ca/ ou en composant le **1 877 263-6337**.

Si vous avez reçu votre constat d'infraction dans la MRC des Chénoux, il est possible de l'acquitter à la cour municipale de la Ville de Trois-Rivières. Le site Internet de la cour précise les méthodes de paiement : <https://www.v3r.net/services-a-la-population/cour-municipale/payer-un-constat-d-infraction>.

5 J'ai été victime d'une arnaque (vol d'identité, fraude ou avez subi une perte financière), que puis-je faire ?

Réponse : Communiquez avec votre institution financière pour l'aviser du vol de vos renseignements personnels. Avisez également la Sûreté du Québec. Vous pouvez aussi joindre Échec au crime au **1 800 711-1800** ou la Centrale de l'information criminelle au **1 800 659-4264**.

6 Est-il possible de fumer du cannabis dans les lieux publics ?

Réponse : Il est interdit de consommer ou de vapoter du cannabis dans les lieux publics. Pour en savoir davantage sur ce qui a trait au cannabis, veuillez consulter le site Internet du gouvernement du Québec : www.encadrementcannabis.gouv.qc.ca

7 Que faire si je crois avoir été témoin d'une activité illicite ?

Réponse : Si vous êtes témoin d'une activité qui vous semble illicite, communiquez avec la Sûreté du Québec ou la Centrale de l'information criminelle ou au **1 800 659-4264**.

8 Comment puis-je faire une requête concernant la sécurité routière, un événement ou un règlement municipal ?

Réponse : Pour faire une requête concernant la sécurité routière ou récréotouristique, un événement, une activité sociale ou un règlement municipal, vous devez remplir le formulaire « Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal » dans la section « Nous joindre – par Internet » : www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/. Vous y accéderez en sélectionnant « @Sécurité routière, événement, règlement municipal » à partir du menu déroulant.

9 Comment puis-je immatriculer mon arme à feu ?

Réponse : Vous devez immatriculer vos armes auprès du Service d'immatriculation des armes à feu du Québec : <https://siaf.gouv.qc.ca/accueil.html>.

10. Mon enfant clavarde sur le Net avec un individu aux intentions douteuses. Que puis-je faire ?

Réponse : En premier lieu, parlez à votre enfant. Expliquez-lui les dangers d'Internet. Par la suite, documentez les éléments tel que mentionné dans notre section Cybercriminalité (www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention/), et communiquez avec la Sûreté du Québec.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à consulter la foire aux questions accessible sur le site Internet de la Sûreté du Québec, à l'adresse suivante : www.sq.gouv.qc.ca/faq/.

Service à la clientèle

Commentaires généraux

Vous pouvez communiquer avec le responsable du poste de votre région aux coordonnées indiquées à la section « Pour nous joindre ».

Requête particulière

Pour une requête concernant une situation précise, vous pouvez utiliser le formulaire suivant :

- « Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal » situé dans la section « Nous joindre – par Internet » : www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/. Vous y accédez en sélectionnant « @Sécurité routière, événement, règlement municipal » à partir du menu déroulant.

Déontologie

Vous n'êtes pas satisfait du service que vous avez reçu et vous voulez porter plainte ? Vous pouvez communiquer avec le responsable de poste de votre région ou avec le Commissaire à la déontologie policière du Québec :

- **Internet** : deontologie-policiere.gouv.qc.ca/
- **Courriel** : deontologie-policiere.quebec@misp.gouv.qc.ca
- **Téléphone** : 1 877 237-7897



INDEX DES ANNONCEURS

Alimentation

Achat Champlain	2
Marché de la Vallée	2
Le Simon de l'Atlantique	3

Député

Sonia Lebel - Députée de Champlain	4
François-Philippe Champagne - Député de Saint-Maurice-Champlain	12

Fermes maraîchères

Complètement Raisin	2
Domaine de Joriane	12
La Batince	63

Garage

NAPA AUTOPRO - Garage Faucher et Fils inc.	63
---	----

Organismes communautaires

CDC des Chenaux	63
-----------------------	----

Résidences pour aînés

Le Château Marysia de Vassimmeuble inc.	4
Havre Saint-Maurice	4
Résidence Le Quartier de Lune	12
La Villa Saint-Narcisse	63

Récupération et revalorisation

Groupe Mercier40	64
------------------------	----

Pour tout connaître sur les **organismes communautaires**
et les **entreprises d'économie sociale** sur le territoire



Corporation de Développement Communautaire des Chenaux

☎ 819 840-3087

🌐 www.cdcdeschenaux.ca

44, chemin Rivière-à-Veillet, Bureau 150 • Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC G0X 2R0

La
BATINCE
FERME MARAÎCHÈRE

📍 418 955-4028
• labatince.com • 📷

cultivé
avec amour

Sainte-Anne
de-la-Pérade



AUTOPRO



Garage Faucher & fils inc.

📍 Suivez-nous sur
g.faucher.fils

501 boul. de Lanaudière, Sainte-Anne-de-la-Pérade
418 325-2933 - g.faucher.fils@gmail.com



La Villa
SAINT-NARCISSE

UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES RETRAITÉES
DANS UN MILIEU FAMILIAL UNIQUE



Myriam Goulet Massicotte et Janie Chapdelaine, propriétaires
myriam-gmassicotte@hotmail.com 418-328-8173

750, rue Principale, SAINT-NARCISSE (QC) G0X 2Y0

M40

GROUPE
MERCIER40



AU COEUR DE LA MRC DES CHENAUX
DEPUIS PLUS DE 20 ANS



IMAGINER
REVALORISER
INVESTIR

MERCIER40.CA

(819) 295-1122